

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quinze du mois de juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

PRESENTS: LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1^{ère} adjointe), DANIERE Sébastien (2^e Adjoint), GONDEAU Stéphanie (3^e adjointe), BRETON Jean-Jacques (4^e adjoint), BELOT Stéphanie, FONGY Carole, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu, FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain.

=====
Ordre du jour :

- Tirage au sort jurés d'assises 2023,
- Présentation des RPQS des services Eau et Assainissement de l'année 2021,
- Présentation des rapports d'activités des services « SPANC » et « Boues » de la communauté de communes pour l'année 2021,
- Vote des aides pour les enfants fréquentant un centre de loisirs ou colonies de vacances (été 2022),
- Convention de servitudes avec ENEDIS pour permettre la pose d'un câble basse tension zone artisanale,
- Délibération rectificative élection nouvel adjoint,
- Délibération fixant l'indemnité de fonction du nouvel adjoint,
- Convention d'occupation d'une parcelle de terrain au lieu-dit « Le Malviré »,
- Présentation chiffrage projet réfection Mairie,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu, qui est approuvé sans observation.

Désigne Monsieur CHAUX Mickaël comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation de bien vouloir rajouter deux sujets :

- Délibération pour une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en vue de financer des travaux d'assainissement au Bourg et Route de Jarnosse
- Délibération pour adopter le nouveau mode de publicité des délibérations municipales à compter du 1^{er} juillet prochain.

Le conseil municipal accepte d'évoquer les deux sujets précités.

➤ TIRAGE AU SORT EN VUE DE LA DESIGNATION DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le maire rappelle que chaque année la cour d'assises de St Etienne doit établir la liste préparatoire des jurés d'assises. Un premier tirage est effectué en conseil communautaire qui tire au sort 13 communes. Cette année CUINZIER a été tirée au sort. Par conséquent, nous devons parmi la liste électorale procéder au tirage au sort de 3 personnes électrices qui pourraient potentiellement être désignées jurés d'assises.

Le résultat est le suivant : ont été tirés au sort :

- Mme PINORINI Davina
- Mr TACHET Jean-Marc
- Mme SION épouse DURON Sylviane.

Leurs coordonnées seront transmises au tribunal de St Etienne pour suite à donner.

➤ APPROBATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET QUALITE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2021

Chaque année VEOLIA EAU notre gestionnaire des réseaux d'eau et d'assainissement doit nous fournir un rapport sur le prix et qualité de l'eau et de l'assainissement. Une présentation de ces rapports doit être réalisée en conseil municipal.

Monsieur le maire fait une présentation des points essentiels

Service eau :

- L'eau distribuée demeure d'une excellente qualité avec 100 % de conformité bactériologique et 80 % de conformité sur le paramètre physico chimique.
- L'année 2021 ayant été plutôt pluvieuse, l'achat d'eau n'a pas été nécessaire en période d'étiage.
- Proposition par VEOLIA d'installer deux débitmètres pour améliorer la gestion des fuites, une demande de subvention est en prévision auprès de l'Agence de l'Eau.
- 200 m de canalisations ont été renouvelées sur le hameau La Tuilière.
- Le rendement du réseau est exceptionnel en 2021 car aucune relève n'a été effectuée en 2020 pour cause de covid et les estimations avaient été minimisées.
- Au niveau de la source Grelaie des analyses ont permis de détectées des traces infimes de métabolites, des investigations vont avoir lieu dans les prochaines semaines pour rechercher la cause de cette contamination. En attendant cette source n'est plus en service.
- Aujourd'hui nos sources produisent 200m³ d'eau par jour pour un besoin de 100 m³. A ce jour, aucune inquiétude à avoir pour nos besoins en eau.

Proposition d'améliorations : prévoir la réfection de plusieurs canalisations d'eau. Mais le chantier prioritaire est la réfection d'une canalisation d'eau au village Crot. Des travaux de renforts électriques vont être réalisés et dirigés par le SIEL, la commune à l'opportunité de réaliser conjointement les travaux de réfection de la canalisation d'eau avec le SIEL et ainsi réduire les coûts. Le SIEL est favorable à ce principe. Un devis estimatif des travaux d'eau est attendu.

Monsieur le maire apporte quelques informations complémentaires sur le domaine de l'eau.

L'ARS doit venir faire une visite des sources communales.

La commune utilise une source dite « source Poizat » située sur la commune du CERGNE, propriété de la commune de CHARLIEU, des démarches vont être engagées pour que nous puissions continuer à utiliser cette source nécessaire. Des travaux de protection des périmètres de captages seront à prévoir.

Service Assainissement :

- 44 971 m² ont été traités en 2021
- 278 abonnés pour 732 habitants desservis
- Longueur du réseau : 13 km
- Le contrat de délégation de service public avec VEOLIA se termine en septembre prochain. Proposition de proroger d'un an cette DSP dans les mêmes conditions qu'actuellement, ensuite un nouveau mode de gestion sera proposé jusqu'en 2026 date à laquelle la communauté de Communes prendra la compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement des communes.

- Les résultats du schéma directeur seront présentés en juillet prochain, la commission « eau assainissement » sera conviée à cette réunion.

Monsieur le maire informe que les rapports sont consultables en mairie.

Le conseil municipal APPROUVE les Rapports sur le Prix et Qualité des Services de l'eau et de l'assainissement.

Arrivée de Stéphanie BELOT à 20 h 00

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (connexion réseau eaux pluviales place de l'église – Rue Emile Roche et travaux réfection réseau assainissement Route de Jarnosse).**

Monsieur le maire explique que des travaux pour permettre de connecter le réseau séparatif situé au-dessus de la place de l'Eglise à celui existant situé Rue Emile Roche seraient nécessaires, une connexion doit être faite entre ces deux points en effectuant une traversée par la route départementale. Le coût estimatif des travaux s'élève à 20 923.30 € TTC.

Une seconde opération de travaux sera à réaliser Route de Jarnosse pour la réfection du réseau d'eaux pluviales endommagé pour un montant de 8 727.26 € TTC. Des écoulements ont été constatés dans une parcelle de terrain. VEOLIA sera contacté rapidement pour une intervention en attente de travaux définitifs.

Ces deux projets peuvent faire l'objet d'une subvention qui pourrait être versée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le conseil municipal DECIDE de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

➤ **PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES BOUES et SPANC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le maire explique que les rapports d'activités du service « Traitement et valorisation des boues » et du service « SPANC » Service Public d'Assainissement Non Collectif compétences de la communauté de communes doivent être présentés en conseil municipal et mis à la disposition des usagers.

Service traitement et valorisation des boues : les missions du service sont :

Le suivi du marché réalisé par le prestataire.

La gestion en régie du traitement et de la valorisation des boues issues des filtres plantés et des lagunes.

Veille au bon fonctionnement de l'unité de traitement des boues.

Service SPANC : Missions : assistance et conseils auprès des usagers, contrôle des installations existantes, contrôle des installations neuves (conception et réalisation) etc... Sur notre commune 88 assainissements non collectifs sont installés.

Les rapports sont consultables en mairie.

➤ **AIDE AUX FAMILLES POUR LES CENTRES DE LOISIRS OU COLONIES DE VACANCES (été 2022)**

Chaque année la commune attribue une aide aux familles dont les enfants fréquentent un centre de loisirs ou une colonie de vacances.

L'aide est attribuée en fonction du quotient familial, uniquement pour une présence à la journée, exclusivement pour les vacances d'été.

Le Conseil municipal MAINTIENT pour l'année 2022 les aides telles qu'elles avaient été fixées en 2021 c'est-à-dire :

Famille dont le quotient familial est inférieur à 400 € : 4.00 Euros par jour et par enfant.

Famille dont le quotient familial est situé entre 401 € et 700 € : 5.10 Euros par jour et par enfant.

Famille dont le quotient familial est compris entre 701 € et 850 € : 4.80 Euros par jour et par enfant.

Famille dont le quotient familial est compris entre 851 € et 990 € : 4.50 Euros par jour et par enfant.

➤ **CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS.**

La commune a été sollicitée par ENEDIS pour signer une convention de servitudes qui est nécessaire pour permettre la pose d'un câble électrique en souterrain de 400 volts, en sortie du poste existant sur la parcelle communale A 916 pour alimenter la parcelle A 881, sur la zone artisanale.

Le conseil municipal APPROUVE la convention de servitudes à passer avec ENEDIS.

➤ **DELIBERATION RECTIFICATIVE ELECTION NOUVEL ADJOINT**

Monsieur le maire rappelle lors de la dernière réunion du conseil municipal, qu'une délibération avait été prise et transmise à la sous-préfecture pour l'élection d'une nouvelle adjointe, suite au départ (temporaire) de Stéphanie GONDEAU.

Or la sous-préfecture par courrier nous a informé que cette délibération était juridiquement fragile. Car pour élire un nouvel adjoint, l'adjoint quittant ses fonctions doit démissionner de son poste tout en conservant sa place de conseillère municipale, même si elle envisage son retour.

Si nous ne passons pas par cette procédure cela signifie que nous créons un 5^e poste d'adjoint alors que nous sommes limités à 4 adjoints.

Par conséquent, au vu de ces informations, Mme GONDEAU a présenté à madame le Sous-Préfet, par courrier du 7 juin 2022 sa démission du poste d'adjointe.

L'élection de la nouvelle adjointe doit à nouveau avoir lieu à bulletins secrets.

Résultats de l'élection :

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Candidats : Mme FONGY Carole

A obtenue 1 voix : Mme BELOT Stéphanie

A obtenue 12 voix : Mme FONGY Carole

Mme FONGY Carole ayant recueilli la majorité des voix (soit 12 voix) est élue 3^e Adjointe au maire. Elle prendra ses fonctions au 1^{er} Juillet 2022.

➤ MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTION DE LA NOUVELLE ADJOINTE

Il est nécessaire de fixer l'indemnité de fonction de la nouvelle adjointe qui prendra ses fonctions en date du 1^{er} Juillet prochain.

Le montant des indemnités des élus étaient fixés au maximum soit pour un adjoint au taux de 10.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le conseil municipal FIXE l'indemnité de fonction de Mme FONGY Carole au taux maximum, soit 10.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, identique à celles des élus actuellement en place, et ce, à compter du 1er juillet 2022.

➤ BAIL dit « BAIL DE PETITE PARCELLE » TERRAIN SITUE AU MALVIRE

Monsieur le maire explique que des opérations de bornage ont été réalisées au niveau de parcelles de terrain communales situées au lieu-dit Malviré en direction de la station d'épuration, pour régularisation. Il s'avère qu'une partie de la parcelle A 667 est exploitée par un agriculteur de la commune. Afin d'officialiser cette exploitation, un bail doit être établi. Au vu de la faible superficie (2 080 m²) un bail dit « bail de petite parcelle » peut être consenti à l'exploitant agricole. Ce bail est d'une grande souplesse et peut permettre à la commune de reprendre le terrain en cas de nécessité ou pour des besoins communaux, sans contrainte. Une indemnité annuelle doit être fixée.

Monsieur le maire propose de la fixer à 26 €.

Il est précisé qu'un membre du conseil municipal étant intéressé par cette affaire, il a quitté la salle pendant la discussion et le vote.

Le Conseil municipal ACCEPTE d'établir un bail dit « bail de petite parcelle » avec l'exploitant agricole pour une portion de parcelle de 2 080 m². FIXE le montant annuel du loyer à 26 €.

➤ PRESENTATION DU CHIFFRAGE DU PROJET REFECTION MAIRIE

Monsieur le maire informe qu'il a reçu le chiffrage du projet de réfection de la mairie. Le montant des travaux étant conséquent, des choix sur les travaux à réaliser seront à faire.

Des subventions pourront être obtenues par la région (jusqu'à 40 %), l'Etat et le Département.

La commission en charge de ce projet se propose de se réunir pour étudier plus en détail le dossier, puis de rencontrer à nouveau l'architecte.

➤ REFORME DES REGLES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COLLECTIVITES

A compter du 1^{er} juillet une nouvelle réforme en termes de publicité des actes (arrêtés, délibérations, procès-verbal de réunion) vont entrer en vigueur. Dorénavant, un procès-verbal sera rédigé en lieu et place du compte rendu, il sera affiché dans les 8 jours suivants la réunion du conseil municipal. De même un état des délibérations prises en conseil municipal sera affiché.

Quant à la publicité des délibérations du conseil municipal, les communes de moins de 3500 habitants peuvent opter entre 3 possibilités de publicité :

- L'affichage
- La publication sur papier
- La publication sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal SOUHAITE conserver le mode actuel de publicité : à savoir : la publication papier. PRECISE que les procès-verbaux des conseils municipaux continueront d'être affichés et également mis en ligne sur le site internet de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- Réouverture Chemin de Belviré :

Monsieur le maire explique que de nouveaux administrés ont acquis une habitation chemin du Belviré. Or, leur propriété est desservie par une servitude de passage, à proximité de cette propriété, il existe un chemin rural qui n'est plus ouvert ni praticable depuis de nombreuses années. Au vu du problème d'accès à leur parcelle, les nouveaux acquéreurs souhaiteraient emprunter une partie de ce chemin rural. Or, matériellement des travaux importants de construction de mur ou d'enrochement et terrassement sont nécessaires.

Monsieur le maire explique qu'un engagement avait été pris par la municipalité en 2006 pour rouvrir le chemin rural en cas de nécessité.

Par conséquent, une réflexion est à mener sur la méthode à mettre en œuvre pour rouvrir ce chemin à moindre coût (achat de terrain avec le riverain du chemin rural, travaux à réaliser, échange de terrain).

- Coussins berlinois :

Dernièrement il a été constaté que plusieurs coussins berlinois ont été endommagés. Les seuls coussins berlinois encore en place avaient été installés par collage par une entreprise.

Le conseil municipal souhaite qu'un devis soit réalisé pour la repose des coussins berlinois encore en état par mode de collage.

De plus, pour remplacer les coussins berlinois situés en face de la place de l'ancienne bascule, nous pourrions avoir l'opportunité d'installer un ralentisseur en enrobé parallèlement aux travaux d'assainissement qui nécessiteront la réalisation d'une tranchée de traversée de la route départementale. Un courrier a été adressé au Département pour avoir leur accord et leur avis.

- Décision Modification de crédits pour le remboursement d'un emprunt :

Nous avons souscrit un emprunt d'un montant de 220 000 € à court terme, remboursable sous 24 mois en attente d'obtenir les diverses subventions pour le financement des travaux de l'auberge. Les subventions étant à ce jour toutes perçues, il nous est donc possible de procéder au remboursement. Le montant à rembourser s'élève intérêts compris à 220 275.36 €.

Par conséquent, une modification du budget est nécessaire. En effet, le montant prévu au budget était de 220 000 €, il manque 275.36 € pour procéder au remboursement.

Le conseil municipal APPROUVE la décision modificative d'un montant de 275.36 € pour pouvoir procéder au remboursement de l'emprunt.

- Courrier remerciements Micro-crèche

Monsieur le maire informe que la micro crèche a adressé un courrier remerciant la municipalité pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'organisation d'une résidence artistique.

- Bref infos :

La parution d'un bref infos sera à prévoir début juillet.

- Spectacle pour les enfants (Don BA BROC)

Monsieur le maire rappelle qu'un spectacle (intervention d'une conteuse) était prévu le 2 avril dernier mais suite aux chutes de neige, ce dernier avait dû être annulé. A ce jour, nous rencontrons des difficultés pour joindre la conteuse.

Par ailleurs, l'Association BA BROC nous a annoncé que pour cette année un nouveau don serait effectué.

Une réflexion sera à mener si l'on cumule les deux dons ou si l'on maintient le spectacle prévu et organisation d'une autre action ultérieurement.

Un conseiller municipal se propose de contacter la conteuse à nouveau.

Parole aux conseillers :

Une conseillère municipale informe qu'elle a été interpellée par la gérante de PROXI, par rapport à un courrier qu'elle a adressé en mairie signalant la présence de mousse sur la toiture du commerce.

Monsieur le maire informe qu'il a rencontré la gérante. Un professionnel sera mandaté pour qu'il fasse un état de la toiture et des interventions qu'il y aurait lieu de prévoir.

Une conseillère municipale informe qu'elle a eu un contact avec Mr SARRY qui avait rédigé un projet d'ouvrage sur l'histoire de la commune. Mr SARRY souhaitait savoir pourquoi son ouvrage n'a pas été publié.

Monsieur le maire informe qu'effectivement ce document existe bien, qu'à l'époque au vu du coût des frais d'édition un sondage avait été fait auprès de la population pour savoir qui serait intéressé par l'achat de cet ouvrage. Vu le peu de réponses positives le projet avait été abandonné.

Un conseiller municipal évoque le problème de stationnement gênant du bus route d'Arcinges qui provoque quelquefois des problèmes de circulation.

Séance levée à 21 h 30